

L'an deux mil seize, le premier mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

Etaient présents : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Mmes HUART, DUBRETON, BONRAISIN, HAAS, MM. RABANT, LEMOINE, HAMELIN, TRONCHET. TOTAIN

Absents excusés : Mmes GONCALVES BEYER et LEGENVRE et M. VAGNER

Procuration : -

Secrétaire : M. GARNIER

Convocation et affichage : 22/02/2016 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

Avant la réunion, les enfants du Conseil municipal enfants ont présenté leurs projets aux conseillers adultes.

2016/005 – Finances : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite du ¼ des crédits, hors remboursement des emprunts, du budget 2015 soit

Achat camion Peugeot	D 2182	27 010
----------------------	--------	--------

Avec reprise ancien véhicule : - 5 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager cette dépense, les crédits seront repris au BP 2016.

2016/006 - Enfouissement des réseaux rue de la Rivière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par ERDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, **rue de la Rivière**.

Le coût de cette opération est estimé par ERDF, à **100 000,00 € HT**.

Conformément à la décision du Conseil départemental du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 30 000 €**

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par les collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par Orange, à **40 000,00 € HT**.

Conformément à la décision du Conseil départemental du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de **70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 28 000 €**.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en **novembre 2016**.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit **6 000,00 €** dans le cas où la commune ne

- donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à **30 %** du coût HT des travaux pour l'électricité et à **70 %** du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
 - s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
 - autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

2016/007 - Avis sur le dossier d'enquête publique Société Colart Le Mans

A la demande de la Préfecture, le conseil municipal doit donner un avis sur le dossier d'enquête publique relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la société COLART LE MANS notamment pour l'exploitation d'une installation de fabrication de produits nécessaires à l'activité de la pratique de l'art et son enseignement.

La commune est concernée par le périmètre de 1 km autour du lieu d'implantation.

Le dossier est à disposition en mairie jusqu' au 2 avril 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

➤ **Affaires diverses et informations**

Commission pour l'étude des demandes de subventions le 10 mars 2016, suivie de la préparation de la Fête du village

Commémoration du 19 Mars, avec la chorale Harmonia.

➤ **Dates des prochains conseils : vote du budget le mardi 15 mars 2016 à 20H**

Nom	Signature	Nom	Signature
Max PASSELAIGUE		Patrick LEMOINE	
Jean-Claude MOSER		Michèle BONRAISIN	
Patricia LALOS		Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Philippe COUSIN		Claudine BEYER	Absente excusée
Maryse REDUREAU		Valérie HUART	
Jacky GARNIER		Bruno HAMELIN	
Christiane DUBRETON		Frédéric TOTAIN	
Yves RABANT		Virginie HAAS	
Bernard TRONCHET		Caroline LEGENVRE	Absente excusée
		Xavier VAGNER	Absent excusé